

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 22 septembre 2021 à 18h30 heures à l'Hôtel de Ville.

Cette réunion était présidée par M. Gérard BIZET, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina.

Ont donné procuration

M. DELIERS Bernard à Mme D'HERMY Mauricette
M. DAUCHY Michel à Mme BIEGALSKI Valérie
Mme DUFRENNE Arlette à Mme OUDJIAL Samra
M. ROHAUT Hervé à M. SIMON Hervé
Mme SENECHAL Jeanne à Mme DUPUIS Marie-Charlotte
M. LE GENDRE Mickaël à Mme DURIEZ Marie-Christine

Absent

/

Secrétaire de séance : Mme BOUCHART Dorianne

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Maire met le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2021 à l'approbation du Conseil Municipal. Le document est validé à l'unanimité.

Acquisition d'un ensemble immobilier sis 22 rue Joseph Fontaine

M. le Maire annonce que FILIERIS a mis en vente le bâtiment situé rue Joseph Fontaine. Eu égard à l'intérêt de l'ensemble immobilier pour la Commune, M. le Maire propose de l'acquérir. Situé en effet à proximité de l'Espace Giraudeau, du restaurant scolaire et du Centre Léo-Lagrange, il pourrait accueillir un pôle jeunesse et faciliterait notamment l'agrandissement du restaurant scolaire. Le prix est fixé à 160 000 € pour une contenance de 997 m².

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Avis sur le compte-rendu d'activités 2020 au concédant de la SEM Territoires 62 (Résidence de l'Europe)

M. le Maire rappelle que chaque année, l'avis du Conseil Municipal est sollicité dans le cadre de l'aménagement du projet de la Résidence de l'Europe concédé à Territoires 62. Il relate le bilan de l'opération de l'année 2020, notamment financier, présentant un budget

prévisionnel actualisé au présent CRAC, équilibré en charges et en produits à 5 329 829 € HT. M. le Maire précise qu'aucune participation communale n'a été sollicitée pour l'année considérée.

Avis favorable à l'unanimité (29 voix)

Vente d'un ensemble parcellaire situé à l'angle des rues Gambetta et Ferry à la SEM Territoires 62 pour poursuivre le projet de la Résidence de l'Europe

Mme Valérie BIEGALSKI, 1^{ère} Adjointe au Maire, chargée des finances, présente un projet de délibération autorisant M. le Maire à signer un acte de vente d'une parcelle d'une contenance de 4 796 m² au prix de 9 592 € à l'aménageur de la future Résidence de l'Europe, Territoires 62, dans le cadre ce projet immobilier.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Vente d'une venelle communale située rue de l'Egalité

Mme Valérie BIEGALSKI informe l'assemblée du souhait manifesté par un habitant de la rue de l'Egalité d'acheter la venelle jouxtant sa propriété. Elle indique qu'après négociation suite à l'avis du service des Domaines sur le prix de la parcelle et accord de l'autre propriétaire qui aurait pu en disposer, la Commune peut revendre cette venelle au prix de 1 350 €.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Abattement exceptionnel sur la TLPE 2021 en raison de la crise sanitaire

Mme Valérie BIEGALSKI rappelle que la Commune avait l'an dernier, voté un abattement de 10 % de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures versées par les enseignes Noyelloises en raison de la crise sanitaire, avec pour objectif d'accompagner celles-ci dans une période compliquée. Mme BIEGALSKI propose de renouveler cet abattement en 2021 pour les mêmes motifs.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Décision modificative n°1 au budget 2021 de la Commune

Mme Valérie BIEGALSKI indique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications et des ajustements au budget primitif de la Ville au titre de l'année en cours, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
<u>Chapitre 011 :</u>		
Compte 6042 - Achats de prestations de services	17 000,00 €	
Compte 60628 - Autres fournitures non stockées	3 750,00 €	
Compte 6067 - Fournitures scolaires	3 560,00 €	
Compte 611 - Contrats de prestations de services	51 570,00 €	
Compte 6156 - Maintenance	900,00 €	
Total Chapitre 011	76 780,00 €	0,00 €

	DEPENSES	RECETTES
<u>Chapitre 65 :</u> Compte 6512 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 300,00	
Total Chapitre 65	2 300,00	
<u>Chapitre 67 :</u> Compte 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	-79 080,00 €	
Total Chapitre 67	-79 080,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 022 :</u> Dépenses imprévues de fonctionnement	-450 380,00 €	
Total Chapitre 022	-450 380,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 023 :</u> Virement à la section d'investissement	450 380,00 €	
Total Chapitre 023	450 380,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
<u>Chapitre 16 :</u> Compte 165 - Dépôts et cautionnements reçus	250,00 €	
Total Chapitre 16	250,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 20 :</u> Compte 2031 - Frais d'études Compte 2051 - Concessions et droits similaires	66 660,00 € 3 450,00 €	
Total Chapitre 20	70 110,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 21 :</u> Compte 2111 - Terrains nus Compte 2115 - Terrains bâtis Compte 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains Compte 21312 - Bâtiments scolaires Compte 2151 - Réseaux de voirie Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	8 000,00 € 176 000,00 € 10 500,00 € -10 000,00 € 200 000,00 € 2 220,00 € 2 300,00 €	
Total Chapitre 21	389 020,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 024 :</u> Compte 024 - Produit des cessions d'immobilisations		9 000,00 €
Total Chapitre 024	0,00 €	9 000,00 €
<u>Chapitre 021 :</u> Virement de la section de fonctionnement		450 380,00 €
Total Chapitre 021	0,00 €	450 380,00 €
TOTAL GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	459 380,00 €	459 380,00 €

Mme BIEGALSKI apporte des précisions sur le tableau. Concernant les charges à caractère général, elle indique des crédits supplémentaires à inscrire suite aux résultats du marché lié à la pose de sarcophages, un avenant au contrat de chauffe avec l'installation indispensable de désemboueurs, de petites maintenances informatiques sur certains logiciels, etc. Il est précisé un virement à la section d'investissement de

450 380 € afin d'autofinancer les dépenses nouvelles d'investissement. Au titre des immobilisations incorporelles, sont inscrits notamment des frais d'études relatifs à l'agrandissement du restaurant scolaire de 66 660 €. Quant aux immobilisations corporelles, il est à noter l'acquisition foncière d'un bâtiment dont il s'est agi en tout début de Conseil Municipal pour un montant de 160 000 €, la réfection du tapis d'enrobé de la rue Joseph Fontaine pour 200 000 €, etc. Mme BIEGALSKI termine son propos en annonçant que le montant des recettes en section d'investissement s'élève à 459 380 €, en équilibre avec les dépenses.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Avis sur un projet d'extension d'une installation de stockage de déchets inertes

M. Hervé SIMON, Adjoint au Maire, chargé notamment des travaux et du développement durable, présente le dossier de demande d'extension d'une installation de stockage de déchets inertes de la Société STB Matériaux sur le territoire de la Commune d'EVIN-MALMAISON. S'agissant d'une installation classée, la Commune est sollicitée pour avis, après arrêté préfectoral lançant la consultation. Mme Marie-Christine DURIEZ, Présidente du groupe Rassemblement National, s'interroge sur l'avis de la Commune alors que l'entreprise siège sur EVIN-MALMAISON. M. le Maire répond que l'avis de NOYELLES-GODAULT est demandé en sa qualité de ville voisine et que COURCELLES-LES-LENS et d'EVIN-MALMAISON délibéreront elles-mêmes le 29 septembre.

Avis favorable à l'unanimité (29 voix)

Convention de gestion des ouvrages du BHNS

M. Hervé SIMON sollicite des membres du Conseil Municipal l'autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention, au nom de la Commune, avec le Syndicat Mixte des Transports (SMT) tendant en la gestion ultérieure des ouvrages du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et la définition des règles applicables entre les parties en matière de surveillance, d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Adhésion au groupement de commandes de la FDE pour l'achat d'électricité, de fourniture et de service

M. Hervé SIMON rappelle que la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) du PAS-DE-CALAIS propose aux Villes un groupement de commande en matière d'électricité (achat, fourniture et service) permettant de réaliser des économies d'échelle. Il propose à l'assemblée d'adhérer de nouveau à ce dispositif.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Organisation des classes de neige 2022

Mme Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et du numérique, entre autres, propose aux élus d'organiser des classes de neige pour l'hiver 2022, comme à l'acoutumée, pour les élèves des classes de CM2 des deux écoles publiques Noyelloises. Le choix du prestataire s'est porté sur la Société AVLF de WASQUEHAL, mieux disant. Le séjour se déroulera à ABONDANCE en HAUTE-SAVOIE du 18 au 25 janvier 2022 sur place avec départ le 17 au soir et le retour le 26 au matin. La participation des familles est inchangée (205 € pour un enfant et 325 € pour deux enfants).

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Forfait communal versé à l'école maternelle privée

Mme Marie-Charlotte DUPUIS rappelle que l'assemblée avait délibéré en septembre 2020 sur le forfait communal lié aux élèves Noyellois fréquentant l'école maternelle privée. Il s'avère que l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique de l'AEP St MARTIN (OGEC) a signifié son désaccord sur le montant proposé par le Conseil Municipal. Les négociations n'aboutissant pas (la Commune proposant 1 100 € et l'OGEC demandant 1 450 €), la Commune a saisi le Préfet afin de fixer le montant du forfait car la dépense est obligatoire pour les villes sur le territoire desquelles une école privée est implantée. Le Préfet s'est prononcé par un arrêté fixant le forfait à 1 185 €. Mme Marie-Christine DURIEZ demande pourquoi les Communes du territoire ne se sont pas unies pour harmoniser ce montant. M. le Maire répond qu'en effet, il s'est réuni avec les autres Maires concernés et que les demandes de l'UDOGEC étaient très disparates mais que s'agissant de dépenses réelles de références, il ne pouvait pas y avoir d'harmonisation des frais. M. Bernard DELIERS, membre du Conseil d'Administration de l'OGEC AEP St Martin ne prend pas part au vote.

Adoption à la majorité (28 voix pour, 1 abstention)

Conseiller numérique

Mme Marie-Charlotte DUPUIS évoque une précédente délibération de principe prise par le Conseil pour le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre d'un dispositif financé par l'Etat. Mme DUPUIS précise que le contrat de deux ans est associé à une participation financière de l'Etat de 50 000 €. Il s'agit pour l'agent recruté sur un poste non permanent de catégorie C de soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique, de les accompagner dans la réalisation de démarches administratives, de sensibiliser aux enjeux du numérique et de favoriser des usages citoyens et critiques.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Mme Marie-Charlotte DUPUIS propose à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'Etat permettant le financement d'équipements inscrits dans un socle numérique dans les écoles élémentaires. La demande de subvention s'élève à 20 700 € pour une dépense totale de 32 250 €.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Convention de pilotage et financement du programme européen numérique REACT-EU

Mme Marie-Charlotte DUPUIS explique que dans le cadre d'un programme européen intitulé REACT-EU, les Communes peuvent obtenir des aides financières visant à équiper les agents des collectivités en télétravail, à développer l'e-administration, l'e-inclusion et la transition digitale des entreprises. La Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN s'est portée volontaire pour fédérer les Communes et piloter l'action. Ainsi, après une convention signée entre l'EPCI et la Région, une convention est proposée entre la CAHC et les 12 Communes inscrites dans le programme, dont NOYELLES-GODAULT. Il est demandé d'autoriser M. le Maire de s'engager pour la Commune.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Avenants au marché de téléphonie

Mme Marie-Charlotte DUPUIS annonce que le prestataire avec lequel le marché de téléphonie de la Commune a été signé est repris par la société-mère et qu'il convient d'établir un avenant pour chacun des quatre lots du marché remporté par cette entreprise. Seul le nom du prestataire change dans le contrat.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil est prévue le 29 novembre 2021.

La séance est close à 19 h 35, M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents.

Il tient à rappeler les prochains rendez-vous, à savoir :

- L'opération Nettoyons les quartiers, le 26 septembre ;
- Les fêtes des voisins dans six endroits différents tout le week-end du 24 au 26 septembre ;
- L'ouverture de la saison culturelle, le 24 septembre ;
- Octobre Rose, le 9 octobre. A ce titre, il demande aux élus de l'accompagner pour une photo de groupe qui servira de support à l'action.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA
MAIRIE CONFORMEMENT A L'ARTICLE
L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire,

